

INSTRUCTIONS DE COURSE

V2

Championnat des jeudis Voilerie Cherbourgeoise

Organisé par le Cercle Nautique
Cherbourgeois



Entre le 3 avril et le
25 septembre 2025
Compétition de grade 5c



1. REGLES

L'épreuve est régie par *Les Règles de Course à la Voile, ISAF 2025/2028*.

2. MODIFICATION AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

Toute modification aux instructions de course sera affichée au plus tard 1 heure avant le signal d'avertissement de la course dans laquelle elle prend effet.

3. COMMUNICATIONS AVEC LES CONCURRENTS

Les avis aux concurrents et les parcours seront affichés dans les locaux du CNC ; dans la mesure du possible ils seront également mis sur la page Facebook du CNC.

Les communications VHF se feront sur le canal 72.

4. PROGRAMME DES COURSES

15 manches sont prévues :

- 15 jeudis entre le 3 avril et le 25 septembre 2025, mise à disposition sur la ligne à 19h00.

Le détail des dates est donné sur le « Programme des régates 2025 » affiché au CNC et disponible sur le site du CNC ou sur la page Facebook.

5. PAVILLONS DE CLASSE

Les bateaux sont répartis en deux classes :

- Classe 1. Rating net inférieur ou égal à 18 pavillon Orange
- Classe 2. Rating net supérieur à 18 pavillon Bleu

6. ZONE DE COURSE

La zone de course sera située dans ou aux abords de la rade de Cherbourg.

7. PARCOURS

Ils seront de type côtier et définis pour chaque manche.

Ils seront affichés dans les locaux du CNC au plus tard 45 minutes avant la mise à disposition. Dans la mesure du possible ils seront également mis sur la page Facebook du CNC.

Les marques de parcours sont à contourner.

8. LE DEPART

La ligne de départ est définie par l'alignement des deux triangles situés sur la jetée nord du port Chantereyne. Elle est limitée par deux bouées sphériques jaunes. Elle doit être franchie du Sud vers le Nord.

Si une partie quelconque de la coque d'un bateau franchit la ligne avant le signal de départ, lors du rappel individuel, le comité de course pourra donner le(s) numéro(s) de voile par VHF. L'absence d'émission ou de réception VHF ne peut donner lieu à demande de réparation.

Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard 4 minutes après le signal de départ sera classé DNS sans instruction.

9. L'ARRIVEE

La ligne d'arrivée est définie par l'alignement des deux triangles situés sur la jetée nord du port Chantereyne. Elle est limitée par deux bouées sphériques jaunes. Elle doit être franchie du Nord vers le Sud.

Chaque bateau doit s'identifier par VHF avant le passage de la ligne.

Si le comité de course est absent quand un bateau finit, celui-ci doit déclarer au comité de course son heure d'arrivée et sa position par rapport aux bateaux à proximité.

10. SYSTEME DE PENALITE

La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par une pénalité d'un tour.

11. TEMPS LIMITES

L'heure limite est fixée à 21h30.

Si le premier d'un groupe franchit la ligne avant l'heure limite, il ouvre la ligne pour une demi-heure supplémentaire pour les bateaux de son groupe.

12. DEMANDES D'INSTRUCTION

Le temps limite de réclamation est de 60 minutes après l'arrivée du dernier bateau des deux classes. Les concurrents concernés seront avertis de la date et de l'heure de l'instruction au plus tard le jeudi suivant par affichage sur le tableau officiel.

13. CLASSEMENT

Un classement est fait pour chacune de deux classes.

Le classement de chaque manche sera fait selon le système de calcul du temps compensé (application du barème temps sur temps du Guide Osiris Habitable).

Le classement du championnat sera fait selon le système de points à minima (annexe A4 des RCV).

Pour valider le championnat, au moins 5 manches devront avoir été courues.

Une manche sera retirée après 4 manches courues.

Deux manches seront retirées après 8 manches courues.

14. REGLES DE SECURITE

Chaque bateau doit être équipé d'une VHF et rester en veille sur le canal 72.

Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible par VHF.

Après l'heure légale du coucher du soleil les feux de route des bateaux doivent être allumés.

La législation en vigueur régissant le trafic maritime dans la Rade de Cherbourg doit être respectée.

Port des brassières obligatoire.

15. PRIX

Ils seront remis aux premiers de chaque classe par notre partenaire la Voilerie Cherbourgeoise, lors d'une cérémonie qui sera programmée à l'issue du Championnat.

16. ARBITRES DESIGNES

Président du comité de course : Pierre Guillaume

Président du jury : Eric Le Roi